

Communiqué de presse

ARCEP

Laure de La Raudière est nommée présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

Paris, le 28 janvier 2021

Laure de La Raudière a été nommée présidente de l'Arcep par décret publié au Journal Officiel du 28 janvier 2021, pour un mandat de six ans.

Le Président de la République a proposé la nomination, le 5 janvier 2021, de Laure de La Raudière en qualité de présidente de l'Arcep¹. En application de l'article 13 de la Constitution, Laure de La Raudière a été auditionnée par la commission des Affaires économiques de l'Assemblée Nationale le 13 janvier, puis par la commission des Affaires économiques du Sénat le 20 janvier. Les deux commissions ont rendu un avis préalable favorable à cette nomination.

Diplômée de l'Ecole normale supérieure, ingénieur des télécommunications, Laure de La Raudière a débuté sa carrière chez France Telecom - Orange en 1990 où elle a exercé successivement plusieurs fonctions : responsable du département « Clientèle d'affaires » à la direction régionale de Paris Sud, directrice « Grands comptes » puis directrice départementale d'Eure-et-Loir. Après avoir été associée dans une start-up spécialisée dans le *data-mining* (Pertinence Data Intelligence), elle a fondé, en 2003, Madisy-Conseil, puis est devenue Directrice Générale de NAVIGACOM, deux entreprises de conseil en télécommunications, principalement auprès des grands groupes « utilisateurs ».

Depuis 2007, Laure de La Raudière était députée d'Eure-et-Loir (Agir Ensemble), membre de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale. Particulièrement investie dans les sujets relatifs aux enjeux du numérique, elle a été la co-rapporteuse de plusieurs rapports d'information concernant :

- la neutralité de l'internet et des réseaux (2010) ;
- l'application de la loi de 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique (2011)
- l'impact de la régulation des télécoms sur la filière télécoms (2013) ;
- le développement de l'économie numérique française (2014)
- les objets connectés (2016) ;
- la couverture numérique du territoire (2017) ;
- les usages de la Blockchain (2018)
- le défi du Très Haut Débit pour tous : Grand Public et Entreprises (2020)
- l'impact de la crise sanitaire sur le secteur du numérique et des Postes (2020)

Depuis 2018, elle co-présidait le groupe d'études parlementaire « Cybersécurité et souveraineté numérique » de l'Assemblée nationale.

Lors de ses auditions devant le Parlement, Laure de La Raudière a présenté ses priorités concernant les trois secteurs régulés par l'Autorité.

Elle a indiqué que « *les exigences des citoyens et des entreprises d'avoir des réseaux télécoms, fixes comme mobiles, de qualité, partout sur le territoire et accessibles à des prix compétitifs constitueront la base pour les enjeux de régulation de l'Arcep* ». Les travaux sur l'empreinte environnementale du numérique seront poursuivis pour devenir une priorité à part entière de l'Autorité : « *l'Arcep devra examiner la manière dont la régulation peut contribuer à l'objectif de développement durable tout en gardant des objectifs ambitieux de déploiement des réseaux* ». En matière postale, des actions devront être conduites pour contrôler et veiller à la qualité de service du service universel. Concernant la régulation de la distribution de la presse, nouvelle mission de l'Arcep depuis octobre 2019, il s'agira de mettre en place l'ensemble du système de régulation prévu dans la loi.

¹ [Le communiqué de presse de l'Elysée en date du 5 janvier 2021](#)

Les documents associés

- [Le décret de nomination](#)
- [L'audition de Laure de La Raudière par la commission des Affaires économiques de l'Assemblée Nationale le 13 janvier 2021](#)
- [L'audition de Laure de La Raudière par la commission des Affaires économiques du Sénat le 20 janvier 2021](#)
- [L'organigramme de l'Arcep](#)






A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Contact presse

Anne-Lise Lucas
Anne-Lise.LUCAS@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion